

Rapport annuel 2007

e-geo.ch
Geoinformation

Plan d'action 2008 inclus



Chère lectrice, cher lecteur e-geo.ch,

Vous avez dans les mains le 2^e rapport annuel e-geo.ch. Le large écho donné au lancement de cette publication l'année dernière a été source de motivation pour poursuivre sur cette voie. Outre les trois bulletins annuels qui traitent à chaque fois d'un thème particulier, vous avez l'occasion, avec le présent rapport, de prendre connaissance des différentes activités liées à e-geo.ch. Je profite de ces colonnes pour remercier très chaleureusement et très vivement non seulement les auteurs des différents articles, mais aussi et surtout toutes les personnes qui s'impliquent de près ou de loin dans les activités d'e-geo.ch, même si, et il y en a de nombreuses, elles ne font pas directement l'objet d'un commentaire dans ce rapport annuel. Le temps consacré à ces activités est souvent pris sur du temps libre, ce qui démontre avec force un engagement et un attachement certains envers e-geo.ch.

Avec la mise sous toit de la loi sur la géoinformation, la question n'est plus tant de savoir s'il faut participer au programme e-geo.ch ou pas, mais plutôt de savoir comment y participer. Cette loi est bien sûr un des piliers centraux de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Cette INDG ne peut être cependant construite qu'avec des forces vives, donc avec la participation de tous à tous les échelons publics et privés du pays. Tout le monde s'accordera sur le fait qu'il vaut mieux essayer de prendre une part active que d'agir de manière réactive ou trop tardive à certaines décisions. Dans ce sens, je ne peux que vous encourager à participer au programme e-geo.ch. Ceci étant acquis, encore faut-il le faire avec un objectif commun et une stratégie bien définie. Cette participation doit donc être conduite par un organisme dirigeant fort, influent et représentatif de tous les milieux intéressés. Le comité de pilotage actuel s'efforce en ce moment de trouver la meilleure solution possible afin que tout soit prêt avec l'entrée en vigueur de la loi sur la géoinformation, soit au milieu de l'année 2008. Le système de milice qui fonctionne actuellement au sein d'e-geo.ch a certainement trouvé ses limites, surtout si l'on veut mettre à disposition des utilisateurs les outils nécessaires à une utilisation des géodonnées et géoservices sans restriction, ni temporaire, ni technique. C'est exactement le défi qu'est en train de relever le comité de pilotage en essayant de définir une organisation d'e-geo.ch saine, reposant sur des bases légales appropriées et un financement assuré à long terme. Il n'en demeure pas moins que les efforts qui ont été fournis jusqu'à maintenant par tous les partenaires d'e-geo.ch ne sont pas vains et permettront très certainement de déboucher sur la meilleure organisation possible, qui tiendra

bien sûr compte de la situation particulière de notre pays, en particulier au niveau politique.

Je ne voudrais pas clore cet avant-propos sans relever que nous avons eu l'occasion pour la première fois cette année de distribuer le prix e-geo.ch lors du récent forum qui s'est tenu à Soleure. Tous les projets annoncés cette année, tous ceux qui ont été retenus, voire primés, étaient des projets intéressants à plus d'un titre, mais en particulier et surtout celui de soutenir et de contribuer fortement à la mise en place de l'INDG. Je tiens ici à remercier du fond du cœur tous les auteurs de ces projets pour leur contribution et leur participation, surtout ceux qui n'ont pas été primés, et me réjouis de reconduire cet exercice l'année prochaine. Participez nombreux à ce concours, il n'en aura que plus de valeur, au moins symbolique!

Il me reste à vous souhaiter d'abord une bonne lecture de ce rapport mais ensuite et surtout, chère lectrice et cher lecteur, de joyeuses fêtes de Noël et une bonne et heureuse nouvelle année. Que 2008 soit l'année charnière pour l'INDG, c'est mon vœu le plus cher!

**Votre Président d'e-geo.ch,
Jean-Philippe Amstein**

Sommaire

1 Avant-propos, *Jean-Philippe Amstein*, Président d'e-geo.ch

3 Rapport d'activité des organes e-geo.ch, *René Sonney*

Rapport d'activité 2007 des organisations

4 Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG), *Urs Flückiger*

6 Groupe de coordination GCS-COSIG, *Alain Buogo*

7 INSPIRE, *René Sonney*

Forum e-geo.ch du 21 novembre 2007 à Soleure

8 Forum e-geo.ch, *Franziska Goldinger*

Projets e-geo.ch 2007

9 Projet e-geo.ch 06-03: Profil d'application de géoservices, *Hans-Ulrich Wiedmer*

10 Projet e-geo.ch 06-05: Attribution d'un prix e-geo, *Francis Grin*

10 Prix à l'innovation, jury du prix d'innovation e-geo.ch

11 Projet e-geo.ch 06-06: Formation professionnelle dans le domaine de la géomatique, *Stephan Nebiker*

13 Projet e-geo.ch 06-08: Promotion de géométagonnées privées, *Urs Trutmann*

14 Projets e-geo.ch 06-01 et 06-04: SIDIS – Systèmes d'information sur les droits à incidence spatiale, Utilisation de la géoinformation dans le cursus scolaire, *René Sonney*

14 Projet e-geo.ch 06-09: Etat des lieux pour la promotion de communautés d'information spécialisées, *Wolfgang Bühler*

16 Projet e-geo.ch 06-12: Système électronique d'informations foncières, eGRIS, *Libor F. Stoupa*

17 Projet e-geo.ch 06-13: Modèle de données pour les plans généraux d'affectation, *Raffael Hilber*

18 Projet e-geo.ch 06-17: Elaboration d'une loi sur la géoinformation, avec les ordonnances d'exécution correspondantes, *Fridolin Wicki*

19 Projet e-geo.ch 06-19: Direction de l'équipe de projet Révision ISO 19118 Encoding, *Claude Eisenhut*

20 Un nouveau design pour le site e-geo.ch, *René Sonney*



Renseignements:

e-geo.ch
c/o Office fédéral de topographie
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Téléphone +41 31 963 21 11
Fax +41 31 963 24 59
E-mail info@e-geo.ch
www.e-geo.ch

Impressum

Editeur: e-geo.ch
Rédaction: René Sonney, e-geo.ch
Conception: MKR Consulting AG, Berne
Maquette: Atelier Ursula Heilig SGD, Gümliigen
Impression: swisstopo
Tirage: 2450 ex. (650 français, 1800 allemand)
Photos: MKR Consulting AG



Le forum e-geo.ch est devenu, au fil du temps, le nouvel an d'e-geo.ch puisque c'est en quelque sorte à l'occasion du forum e-geo.ch que l'on fait le bilan de l'année qui vient de s'achever et que l'on dévoile le plan d'action pour celle qui va débiter. Ainsi en est-il de ce rapport annuel, puisqu'il va couvrir la période allant du forum de Liestal qui avait eu lieu, on s'en souvient, en septembre 2006 jusqu'à celui de Soleure qui vient d'avoir lieu le 21 novembre de cette année.

Comité de pilotage

Composition

La composition du comité de pilotage n'a pas changé depuis l'an dernier dans sa structure, mais la vacance de présidence de l'OSIG a obligé cette dernière à nommer un nouveau délégué en la personne de Urs Flückiger en remplacement de Rudolf Schneeberger, démissionnaire.

Il faut bien sûr relever ici que le président ad intérim de l'OSIG ne pouvait assumer cette charge puisqu'il n'était autre que le soussigné. Le comité de la SOGI n'a pas encore formellement désigné son délégué, puisque son nouveau président, Erich Gubler a été élu à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu dans le cadre du forum e-geo.ch de Soleure.

Séances

Depuis le forum de l'an dernier, le comité de pilotage s'est réuni à six reprises, toujours à Berne. Au cours de ces séances, il a notamment traité les points suivants:

- Plan d'action
- Chaque année le comité de pilotage prépare et adopte un plan d'action qui est en principe présenté au forum annuel. Cette année également le plan d'action a été présenté à l'occasion du forum annuel de Soleure le 21 novembre. Un exemplaire de ce plan d'action est annexé à ce rapport d'activités. Les actions prévues feront l'objet de projets spécifiques qui seront eux-mêmes adoptés puis suivis par le comité de pilotage.

Suivi des projets:

- Au cours de l'année sous revue, le comité de pilotage a adopté un nouveau projet: Catalogue des géoservices. Un grand nombre de géoservices existent déjà ou sont en voie de développement, mais leur existence n'est pas connue, si bien que des outils destinés aux mêmes usages sont développés en parallèle. Un des buts de la mise en place de l'INDG est de rationaliser et de simplifier l'accès aux géodonnées. Le catalogue des géoservices va dans cette direction. Malheureusement, faute de ressources au sein de COSIG, ce projet n'a pas encore pu démarrer.
- Les autres projets pour lesquels les informations sont à votre disposition dans la rubrique projet du site www.e-geo.ch ont fait l'objet d'un suivi régulier de la part des membres du comité de pilotage. Vous trouverez également les comptes-rendus de chacun de ces projets plus loin dans ce rapport d'activité.
- Deux projets sont encore pendents devant le comité de pilotage: Plateforme des géoservices des cantons et Mise en réseau des géodonnées de la mensuration officielle. Ces deux projets sont traités en parallèle car il y a de nombreux éléments communs et il est indispensable d'éviter des doublons qui iraient précisément à l'encontre du but du programme e-geo.ch.
- L'action relative à l'inventaire des modèles de données et des modèles de représentation n'a pas encore fait l'objet d'une description de projet. Il faut avant tout attribuer ceci aux

divers changements intervenus au cours de cette année au sein de l'OSIG qui est la responsable pour cette action.

- Signalons enfin que quatre projets sont terminés: Remise d'un prix e-geo.ch, Utilisation de la géoinformation dans le cadre de la formation scolaire, Profil d'utilisation des géoservices et SIDIS.

Publications

- Le rythme des quatre publications annuelles a été maintenu cette année. Les trois bulletins e-geo.ch ont été publiés en avril, juin et octobre, sur les thèmes de la recherche, d'INSPIRE et de la géoinformation dans les grandes entreprises en Suisse. Nous espérons que vous soyez senti enrichis par leur lecture. Vos remarques et commentaires au sujet de ces bulletins seront toujours accueillis avec bienveillance. Quant à la quatrième publication, il s'agit naturellement de celle que vous tenez entre vos mains ou que vous affichez sur l'écran de votre ordinateur.
- Site web e-geo.ch

Workshops

La directive européenne INSPIRE, Infrastructure for spatial information in Europe, est entrée en vigueur le 15 mai. Afin de mieux faire connaître cette directive, COSIG a organisé une journée d'information qui s'est tenue à swisstopo le 1^{er} juin. e-geo.ch a participé d'une manière active à l'organisation de cette journée au sujet de laquelle vous trouverez quelques informations dans le rapport du GCS-COSIG.

Travaux en cours

Mis à part l'approbation des deux projets dont j'ai parlé plus haut, le comité de pilotage est toujours à la recherche de la forme définitive qu'il faudra donner au réseau de contact e-geo.ch. Diverses variantes ont été discutées au cours de l'année sous revue, et pour l'instant, même si une solution semble poindre à l'horizon, force est de constater que la situation n'a pas vraiment évolué par rapport à ce que j'écrivais dans cette même rubrique et sur ce même sujet l'an dernier.

Bureau

Rappelons d'abord que le bureau est formé du président d'e-geo.ch et de ses deux vice-présidents. Cette année, le bureau est resté quelque peu en retrait, les deux places de vice-président étant actuellement vacantes. Un de ceux-ci doit être nommé par les cantons et les communes, sous la coordination de la CCGEO. Il faut regretter que depuis la démission de Madame Béatrice Simos Rapin, le comité de pilotage soit toujours dans l'attente de cette proposition. En attendant que cette nomination soit effective, c'est Thomas Hösli qui a assuré cette charge au sein du bureau. L'autre vice-président doit être nommé par l'OSIG. Comme on le sait, la place de président de l'OSIG est restée vacante depuis l'assemblée générale du 4 avril jusqu'à celle du 21 novembre et en conséquent l'OSIG n'a pas été en mesure de nommer son délégué au bureau e-geo.ch. J'adresse donc ici un merci tout particulier à Urs Flückiger qui a rempli cette fonction durant la vacance.

René Sonney

Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG)

L'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG) est l'organisation faîtière nationale pour l'information géographique en Suisse. Elle est le seul représentant suisse au sein de l'organisation faîtière européenne pour l'information géographique EUROGI.

L'OSIG assure le lien entre les producteurs et les utilisateurs de géodonnées. Elle compte parmi ses membres des organisations professionnelles telles que la sia (Société des ingénieurs et architectes suisses), Geosuisse (Société suisse de géomatique et de gestion du territoire), la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux), l'AES (Association des entreprises électriques suisse), des organisations de l'administration fédérale telles que la COSIG (Coordination, Services et Informations Géographiques), le CSI-SIG (groupe de travail SIG de la Conférence suisse sur l'informatique), la CSCC (Conférence des services cantonaux du cadastre), la COSAC (Conférence suisse des aménagistes cantonaux), la CGGEO (Conférence des services cantonaux de géo-information) de nombreuses entreprises du secteur des réseaux industriels (par ex. AEW, BKW-FMB, Cablecom, CKW, Swisscom Fixnet), les CFF, de nombreux services administratifs de la Confédération, des cantons et des communes, des bureaux de géomètres et des bureaux d'études, des prestataires du secteur SIG ainsi que des privés.

L'activité principale de l'organisation se déroule au sein des groupes d'experts Manifestations, Coordination Internationale, Coordination Information géographique Suisse, Technologie SIG, Normes et standards ainsi que Formation de base et formation continue.

Collaboration de l'OSIG au plan d'action e-geo.ch 2007

Représentants de l'OSIG en 2007:

Ruedi Schneeberger, ITV Geomatik AG, Regensdorf-Watt
Président de l'OSIG jusqu'en mai 2007

Suppl. **Urs Flückiger**, ESRI Geoinformatik AG, Zurich

Robert Baumann, IBB Strom AG, Brugg
Réseaux industriels

Suppl. **Georges Lengacher**, BKW-FMB Energie AG, Ostermundigen

Francis Grin, Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains
Formation de base et formation continue

Suppl. **Stephan Nebiker**, Haute Ecole Spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), Muttenz

Peter Jordan, Böhlinger AG, Oberwil
sia

Suppl. **Reto Philipp**, Magma AG, Winterthour

Jürg Kaufmann, bureau d'ingénieur et conseiller
geosuisse

Suppl. **Jakob Günthard**, GIS-Fachstelle, Zoug

La vacance de la présidence de l'OSIG a également eu pour conséquence une vacance de la vice-présidence d'e-geo.ch. Les travaux au sein du bureau et du comité de pilotage ayant été repris par Urs Flückiger (responsable du groupe d'experts Technologie SIG et membre du comité directeur de l'OSIG), la continuité était ainsi assurée.

Attentes de l'OSIG vis-à-vis d'e-geo.ch

Le programme d'impulsion e-geo.ch doit dynamiser les activités dans le secteur de l'information géographique en Suisse, en particulier les relations entre les communes, les cantons et la Confédération. Il s'agit notamment de procurer au citoyen une utilité accrue dans le cadre de la cyberadministration. Les décideurs politiques doivent être sensibilisés à tous les niveaux à l'utilité et à la signification d'informations géographiques interdisciplinaires. Les géodonnées ne doivent plus être limitées à des systèmes spécialisés, mais faire partie intégrante de l'infrastructure informatique normale des administrations.

Les géodonnées de base, qui sont constituées de données de référence et de données thématiques, doivent être définies le plus rapidement possible. Il convient ici de tenir compte des exigences des trois échelons. Des projets de coopération ainsi que des comités appropriés sont nécessaires à cet effet. Pour ces données, la stratégie des coûts marginaux doit être mise en œuvre rapidement. Les obstacles administratifs et les obstacles en matière de licences qui, du fait de la structure fédéraliste, s'opposent aujourd'hui à un accès aisé aux données, doivent être éliminés.

L'utilisation de géonormes et d'infrastructures clairement définies et indépendantes des sociétés, qui soient propres à garantir une concurrence libre et transparente, représente une contribution essentielle au développement économique. Les normes ISO, les standards OGC ainsi que les résultats des projets européens tels que le projet INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in Europe) doivent servir de base pour ces travaux.

Le programme d'impulsion doit également offrir des incitations financières et en matière de délais pour une mise en œuvre pratique rapide à tous les niveaux, en particulier pour la création et le financement de l'infrastructure nécessaire à une infrastructure nationale de données géographiques (INDG). L'objectif principal doit être la mise en place de structures simples, axées sur les résultats, qui en dépit de leur intégration dans l'organisation fédéraliste, aient de vraies chances d'aboutir à des résultats concrets, dans des délais raisonnables, et qui soient également d'une véritable utilité pour le citoyen.

Travaux de l'OSIG dans le cadre d'e-geo.ch en 2007

Au cours de cette année, il est incontestable que la collaboration de l'OSIG a contribué au lancement ou à la poursuite de projets dans le cadre du plan d'action e-geo. Les développements au sein d'e-geo.ch n'ont malheureusement pas atteint l'ampleur escomptée par l'OSIG. Le problème, c'est que l'on n'a toujours pas fait d'avancée. Ceci s'explique sans doute par le fait que l'on ne s'est pas encore forgé une image commune de l'avenir et que par conséquent, on manque toujours d'idées concrètes quant à la voie à emprunter pour parvenir à notre objectif. Aussi ne sommes-nous pas en mesure de présenter des jalons. Ce qui est symptomatique, c'est que les objectifs d'e-geo.ch s'orientent toujours davantage vers des stratégies et des programmes. D'une manière ou d'une autre, nous avons laissé passer la chance de disposer en temps opportun d'un concept clair, en perspective de l'entrée en vigueur de la LGéo, pour la saisie, l'archivage, la mise à jour, la visualisation, la distribution et l'échange des géodonnées (de la législation nationale).

Si l'on considère e-geo.ch comme un forum de rencontre et de discussion, on peut assurément parler d'une institution de valeur. Il serait toutefois souhaitable qu'e-geo.ch se présente comme un programme axé sur la prise d'initiative ou tout au moins sur la coordination active. Il reste à espérer que la modification du cadre légal telle qu'elle est envisagée apportera une amélioration, mais cela reste pour le moins discutable.

Projet OSIG 2007 du plan d'action

Accompagnement par les membres du groupe d'experts

Coordination de l'information géographique:

N° pr.	Mesure de mise en œuvre	Statut
N07-01	Promotion des communautés d'information spécialisées	en cours
M06-03	Promotion et coordination geocat.ch	en cours

Accompagnement par le groupe d'experts Formation de base et formation continue:

En 2007, le groupe d'experts de l'OSIG Formation de base et formation continue a concentré son action sur l'actuelle révision de la formation professionnelle de géomaticien/géomaticienne, en recherchant une ouverture pour les entreprises du secteur de la géomatique et de la cartographie et en se concentrant sur les trois points clés suivants: géoinformation, cartographie et mensuration officielle. L'OSIG est membre de la nouvelle «Association faitière Géomaticien/Géomaticienne Suisse», où elle est représentée au sein du comité directeur par le responsable du groupe d'experts de l'OSIG Formation de base et formation continue, le Prof. Dr Stephan Nebiker. Au sein de la commission de réforme et des groupes de travail de la révision de la formation professionnelle Géomaticien/Géomaticienne, l'OSIG est également représentée activement par Bernhard Benguerel (CKW) et Susanne Bleisch (FHNW). Les membres du groupe d'experts (Robert Weibel, Francis Grin) s'engagent en outre dans le domaine du prix e-geo (constitution du jury et évaluation des travaux transmis).

Collaboration de l'OSIG dans des commissions/groupes de travail:

- Au sein du bureau du comité de pilotage e-ego.ch
- Loi sur la géoinformation, commission
- Ordonnances sur la géoinformation, divers groupes de travail
- SIDIS
- etc.

Contribution de l'OSIG aujourd'hui et dans le futur

L'OSIG peut apporter les contributions suivantes à e-geo.ch:

- Plate-forme pour la formation d'opinion avec les gestionnaires, les producteurs et les utilisateurs de données.
- Diffusion d'informations sur e-geo.ch dans les milieux spécialisés.
- Groupe d'experts existant pour la collaboration au sein de comités de normalisation nationaux et internationaux (ISO, OGC, SNV, ...).
- Recours à des spécialistes pour l'assistance dans le cadre de l'information et de la formation en rapport avec e-geo.ch.
- Coordination des adaptations requises en matière de politique de formation et formation continue pour les étudiants et les stagiaires.

Urs Flückiger



Groupe de coordination GCS-COSIG

Pour rappel, la coordination des questions liées à l'information géographique au sein de l'administration fédérale est assurée via une organisation composée du groupe de coordination interdépartementale (GCS-COSIG) en tant qu'organe de conduite stratégique et de supervision et d'un centre de compétence intégré à l'office fédéral de topographie en tant qu'organe exécutif chargé, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, de l'opérationnalisation de la stratégie fédérale pour l'information géographique. Le groupe de coordination interdépartementale est constitué de représentants de chacun des sept départements et est présidé par le directeur de l'office fédéral de topographie. Les représentants de la Confédération au sein du comité de pilotage e-geo.ch sont tous délégués en qualité de membres du GCS-COSIG.

En 2007, l'agenda des réunions du GCS-COSIG a pu être synchronisé avec l'agenda des séances du comité de pilotage e-geo.ch. Ceci a permis au GCS-COSIG de préparer et de coordonner au mieux les prises de position et la représentation de la Confédération au sein du comité de pilotage e-geo.ch. L'ordre du jour de chacune des réunions 2007 du GCS-COSIG a inclus un point concernant e-geo.ch. Sous ce point sont systématiquement passées en revue les informations concernant la séance précédente du comité de pilotage e-geo.ch, l'état de situation des activités en cours et lorsque nécessaire une discussion concernant les éventuelles prises de positions, questions ou remarques en vue de la prochaine séance du comité de pilotage.

Actuellement en charge du centre opérationnel e-geo.ch, la Confédération a porté un effort particulier, comme chaque année depuis maintenant trois ans, en vue du bon déroulement des activités en relation avec le programme e-geo.ch. Ces activités du centre opérationnel e-geo.ch font l'objet d'un chapitre spécifique du présent rapport annuel, elles ne seront donc à ce titre pas reprises ici. Il en va de même en ce qui concerne les projets e-geo.ch 2007 pour lesquels la Confédération porte la responsabilité.

En complément, nous présentons ci-après un bref résumé non exhaustif des activités 2007 de la coordination fédérale en matière de géoinformation qui sont de près ou de loin en relation avec le programme e-geo.ch.

En 2007, la coordination fédérale s'est à nouveau bien impliquée dans l'ensemble des travaux concernant l'élaboration et le suivi des projets de nouvelles bases juridiques fédérales concernant la géoinformation. L'objectif ici était d'assurer le meilleur ancrage possible de la stratégie fédérale pour la géoinformation et sa mise en œuvre au sein de ces bases juridiques.

En relation étroite avec ce thème, l'élaboration et la finalisation du catalogue des géodonnées de bases de droit fédéral (en tant qu'annexe à l'ordonnance fédérale pour la géoinformation) ont impliqué un bon nombre de partenaires fédéraux. Parallèlement à ce catalogue apportant le point de vue «juridique» sur les géodonnées de base de droit fédéral, la coordination fédérale a élaboré et documenté une liste complète des jeux «physiques» de géodonnées de base étant sous la responsabilité de la Confédération. Une telle liste assure à la fois le lien entre le niveau juridique et sa traduction concrète au niveau opérationnel et constitue également la base nécessaire au suivi de la mise en œuvre de la loi sur la géoinformation.



La coordination fédérale a également élaboré en 2007 un concept en vue de la création d'un portail commun d'accès aux «géorressources» actuellement disponibles au sein de la Confédération helvétique. Il s'agit, sur la base notamment des géoportails fédéraux existants de créer un géoportail fédéral. Parallèlement, il a été procédé à la consolidation et la poursuite des développements de l'infrastructure fédérale de données géographiques via notamment la mise en production de divers géoservices et l'ouverture de plusieurs nouveaux géoportails fédéraux orientés métiers. L'accès sécurisé aux géoservices, l'enregistrement et l'analyse statistique détaillée de leur utilisation ainsi que l'étude de modèles de tarification sont les thèmes qui ont reçu une attention particulière durant 2007.

Autre élément important également d'une infrastructure de données géographiques, la recherche et le catalogage des géodonnées et géoservices a également occupé une place importante dans les activités de la Confédération en lien avec e-geo.ch puisqu'un appel d'offre public a été lancé en vue de l'évolution de la plateforme de catalogage, de recherche et de mise en réseau des géométadonnées plus connue sous le nom de geocat.ch.

Finalement, la question liée à la sensibilisation des communautés d'information a reçu une attention particulière tant en ce qui concerne l'élaboration de prise de position à l'attention du comité de pilotage e-geo.ch mais également et surtout en vue d'évaluer les possibilités et chances de mise en œuvre de telles opérations de sensibilisation au sein de projets concrets impliquant l'administration fédérale.

Alain Buogo

INSPIRE

Le 15 mai dernier, la directive européenne INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in Europe) est entrée en vigueur. C'est là un pas important que swisstopo n'a pas manqué de suivre de très près. Tout d'abord, il fallait étudier les conséquences éventuelles de cette directive sur le droit de la géoinformation en Suisse et en évaluer la portée.

Pour ce faire, elle a mandaté un juriste, qui a fait une analyse afin de répondre aux questions posées.

En second lieu, swisstopo a organisé, le 1^{er} juin 2007, une journée d'échange et de réflexion sur ce thème, à laquelle ont participé une soixantaine de personnes. Les actes de cette journée sont disponibles dans la partie réservée à COSIG de www.swisstopo.ch. C'est également à l'occasion de cette journée que, à l'initiative de COSIG, a été présenté et lancé le centre de contact INSPIRE.

Ses buts sont les suivants:

- informer sur la directive INSPIRE et sa transposition,
- coordonner les activités existantes et futures en Suisse ayant trait à cette même directive,
- pouvoir mettre en œuvre plus efficacement les ressources et le savoir-faire existants en Suisse,
- appuyer au mieux les processus actuels visant à définir les dispositions d'application de la directive,
- maintenir le contact avec les organismes européens en rapport avec INSPIRE et assurer l'échange d'informations,
- mettre à disposition un interlocuteur entre les institutions suisses et les cercles européens concernés par INSPIRE

Les informations relatives à ce centre de contact sont disponibles au même endroit que les documents de la journée du 1^{er} juin. Actuellement, les différents pays européens sont en train de rédiger les règles de mise en œuvre et des groupes de travaux spécifiques se penchent sur les questions techniques. Des consultations ont lieu régulièrement et sont coordonnées par le centre de contact.

Enfin, le bulletin e-geo.ch N° 17¹ a été entièrement consacré à cette problématique.

La directive INSPIRE revêt pour la Suisse une importance suffisamment grande pour qu'elle suive de très près son évolution, même si sous un aspect purement légal elle n'est pas tenue de la suivre.

René Sonney

1 www.e-geo.ch/pub/down/publi/newsletter/N2007_17_fr.pdf



Note de la rédaction

Dans cette partie consacrée aux activités des partenaires en relation avec le programme e-geo.ch, vous devriez également trouver, chère lectrice, cher lecteur, le rapport du troisième partenaire e-geo.ch. Malheureusement, et pour des raisons qu'elle ignore, la rédaction n'a rien reçu de la CCGEO, chargée de la coordination des activités entre elle-même, la CSCC, la COSAC et l'association des villes suisses. La rédaction le regrette vivement.

L'infrastructure nationale de données géographiques est en bonne voie

Pour la cinquième fois, le forum e-geo.ch a été pour 120 participants la plate-forme idéale pour un échange d'expérience et d'opinion entre l'ensemble des acteurs du secteur de la géo-information. Cette année, le forum s'est tenu à l'hôtel Krone, au cœur de la vieille ville de Soleure. Le forum a permis de répondre aux questions suivantes: Quels sont les résultats obtenus à ce jour dans le cadre du programme e-geo.ch? Quel est le plan d'action à adopter en 2008 pour franchir une étape supplémentaire? Comment les partenaires de la Confédération, des cantons, des communes et des organisations privées ont-ils collaboré au sein du comité de pilotage? Qui sont les lauréats du premier prix de l'innovation e-geo.ch? Les ateliers du matin ont été l'occasion de se pencher activement sur des thèmes choisis. Tous les exposés et informations sont disponibles sur la page d'accueil www.e-geo.ch.

Comité de pilotage e-geo.ch actif

Jean-Philippe Amstein, président du comité de pilotage e-geo.ch, et René Sonney, responsable du centre opérationnel e-geo.ch, ont présenté les activités du comité de pilotage. Au cours des six séances (tous les procès-verbaux peuvent être consultés sur la page d'accueil www.e-geo.ch), les principaux thèmes abordés ont été les suivants: réorganisation du comité de pilotage d'ici la mi-2008 avec l'entrée en vigueur de la LGéo; mise en œuvre du plan d'action 2007 et des projets; nouveaux projets: Catalogue des géoservices, Plate-forme de géoservices Web des cantons, Mise en réseau des plates-formes de la mensuration officielle. Les projets achevés sont les suivants: Prix de l'innovation e-geo.ch, Utilisation de l'information géographique dans l'enseignement scolaire, Profil d'application de géoservices, SIDIS en tant que base pour l'ordonnance sur les restrictions de droit public à la propriété foncière. Toutes les informations relatives aux projets sont accessibles sur la page d'accueil, de même que le rapport d'activité et le bulletin-geo.ch.

Le plan d'action e-geo.ch 2008 s'articule autour de trois axes stratégiques:

- Intégration d'e-geo.ch dans la stratégie de cyberadministration (e-government)
- Consolidation de l'organisation e-geo.ch
- Elaboration d'un géoportail national suisse

Projets intéressants

Dans le cadre des présentations de projets, *Marcel Frei*, de l'Office zurichoïse de l'aménagement et des mensurations (ARV Zürich), a présenté l'état d'avancement du projet pilote «Coordination des géoservices des cantons» ainsi que du géoportail de la mensuration officielle, qui doit désormais être accessible par l'ensemble des cantons. *André Schneider*, COSIG, a présenté les 18 applications WebSIG de la Confédération disponibles actuellement, et dont certaines sont accessibles au public. Il est prévu un accès commun par le biais d'un géoportail unique de la Confédération. *Wolfgang Bühler*, SCB Digital AG, a décrit l'interaction entre le catalogue de géodonnées de base et les communautés d'information spécialisées. C'est au sein de ces communautés que doivent se dérouler les projets d'harmonisation des informations techniques. *Rolf Buser*, COSIG, a présenté à cet égard les travaux préliminaires de la Confédération ainsi que les défis qui attendent les offices fédéraux concernés, en collaboration avec les



cantons. Un exemple actuel est le modèle de données Plans généraux d'affectation, présenté par *Raffael Hilber*, de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Les lauréats du premier prix de l'innovation e-geo.ch sont ...

Jean-Philippe Amstein, président du comité de pilotage e-geo.ch, a remis pour la première fois le prix de l'innovation e-geo.ch. Ce prix a été attribué à Geoswiss AG pour son géoportail regio-geo.ch, qui permet d'accéder aux géodonnées de nombreux propriétaires. Le prix Jeunes talents a été décerné à Pascal Hurni, Christoph Lucas et Patrick Matusz pour leur travail «Corrélation des panoramas», qui permet de générer automatiquement pour chaque site en Suisse les noms des montagnes sur les photos panoramiques.

La séance de l'après-midi était consacrée à la discussion sur les conséquences de la LGéo et les défis qui nous attendent, voir encadré.

Le conseiller d'Etat Walter Straumann, Département des travaux publics et de la justice du canton de Soleure, a souligné tout particulièrement dans son allocution de bienvenue l'accès libre et gratuit aux géodonnées de son canton. Le forum e-geo.ch s'est achevé sur un apéritif offert par le Conseil d'Etat de Soleure dans la salle du grand Conseil du canton de Soleure. Le forum e-geo.ch 2008 se tiendra le 20 novembre 2008.

Franziska Goldinger

Profil d'application de géoservices

Le projet vise à promouvoir l'interconnexion sur la base de géoservices dans le cadre de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) grâce à la définition de directives appropriées dans un «profil d'application de géoservices».

Déroulement du projet

Les travaux portant sur la première version du profil d'application de géoservices ont été achevés avec sa publication au premier trimestre 2007, après l'approbation du document par le comité d'experts eCH le 14 décembre 2006 et par le comité de pilotage e-geo.ch le 17 janvier 2007. Le document a été publié en tant que norme eCH-0056.¹ Le document sert ainsi de base normative pour la réalisation et l'utilisation en réseau de géoservices dans le cadre de l'INDG. Sa mise en vigueur interviendra dans le cadre de l'ordonnance technique sur la géoinformation (OTGéo).

Etapes futures

L'établissement du contrôle de conformité est prévu pour l'année 2008, afin de pouvoir procéder au contrôle des services existants, dans le but de continuer à promouvoir l'interopérabilité des géoservices dans le cadre de l'INDG. Par ailleurs, les questions qui ne figuraient pas encore dans la première version, par exemple le plurilinguisme et la sécurité, seront traitées au sein du groupe de travail. Les demandes pour des directives supplémentaires ou des modifications des directives existantes peuvent être adressées au secrétariat e-geo.ch à l'attention du groupe de travail. Le mode de remaniement envisagé est décrit au chapitre 3.6 du document. Afin de ne pas entraver l'interopérabilité dans le cadre de l'INDG lors de l'élaboration de nouvelles versions, une attention particulière sera accordée à la compatibilité avec les versions antérieures.

Hans-Ulrich Wiedmer

¹ www.ech.ch/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=788
Sur le site Internet d'e-geo.ch:
www.e-geo.ch/pub/down/publi/Profil_GeoWebservices_fr.pdf



Discussions au sein des différents ateliers

Atelier 1: Quelles vont être les conséquences de la LGéo et qu'est-ce que cela va impliquer pour les partenaires (modérateur: Fridolin Wicki, directeur D+M)

La loi sur la géoinformation (LGéo) a été adoptée par le Parlement et la rédaction des ordonnances d'exécution est en voie d'achèvement. Dès le milieu de l'année 2008 et pour la première fois en Suisse, des bases juridiques uniformes relatives aux géodonnées entreront en vigueur sur l'ensemble du territoire suisse. Au cours des mois et des années à venir, il s'agira de compléter les prescriptions légales en fonction des expériences vécues et de les mettre en pratique. Cet atelier a fourni l'occasion de se familiariser avec la mise en œuvre de ces textes législatifs et de profiter des réflexions et expériences des autres. L'harmonisation des modèles de données constituera un défi de taille. Un guide a été élaboré afin de faciliter la mise en œuvre dans les cantons.

Atelier 2: Portail e-geo.ch (Modérateur: Thierry Bussien, LASIG, EPFL)

Cet atelier a porté sur une série de questions autour d'un futur géoportail e-geo.ch ainsi que sur la définition et les projets communs du géoportail, les données et les services, l'identification des acteurs clés et de leurs rôles respectifs (concepteurs, gestionnaires, utilisateurs), la structure, le fonctionnement et l'interface du géoportail.

Atelier 3: Catalogue des géodonnées de base et communautés d'information (Modérateur: Wolfgang Bühler, SCB Digital AG)

Avec la nouvelle loi sur la géoinformation (LGéo), les exigences techniques et qualitatives relatives aux géodonnées de base du catalogue vont être introduites dans l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo). La mise en œuvre de ces exigences représentera une tâche importante pour l'ensemble des responsables des données et exigera en règle générale des processus et projets d'harmonisation. L'atelier a examiné comment ces processus pouvaient être structurés de sorte qu'ils soient réalisables et que leurs résultats soient acceptables tout en étant contraignants pour les parties. La mise en place progressive de l'INDG suisse ne sera vraiment réussie et durable que par la mise en réseau des acteurs.

Attribution d'un prix e-geo

Brève description du projet

Elaboration d'un concept pour l'attribution d'un prix e-geo dans le domaine de la formation et de la recherche en géoinformation.

Le projet a été approuvé par le comité de pilotage le 16 mars 2006.

Le groupe d'experts de l'OSIG «Formation de base et formation continue» a été chargé de l'élaboration d'un concept et d'un référentiel réglementaire correspondant. Les membres du groupe d'experts travaillent soit sur la base du volontariat dans le cadre du système de milice, soit les coûts sont supportés par leur société ou leur organisation.

Calendrier du projet:

Elaboration du concept et du référentiel réglementaire et approbation par le comité de pilotage d'ici septembre 2006
Présentation et lancement du prix e-geo.ch à l'occasion du forum e-geo du 20 septembre à Liestal

Déroulement du projet

Le projet a pu être réalisé dans les délais prévus et sans problèmes particuliers. L'appel d'offres a été effectué au premier trimestre 2007. Neuf dossiers de candidature ont été transmis.

Le jury a été constitué (Jean-Philippe Amstein, président, Röbi Baumann, Robert Weibel, Jean-Luc Miserez, Francis Grin) et a sélectionné lors de la séance du 7 juin 2007 quatre candidatures en vue de la nomination. La première attribution du a eu lieu le 21 novembre 2007 dans le cadre du forum e-geo.ch à Soleure.

Etapes futures

Sur la base des expériences issues de la première édition, le référentiel réglementaire devra être contrôlé et éventuellement adapté. L'acceptation éventuelle de travaux de maturité doit être discutée.

Francis Grin



Prix à l'innovation

Pour le prix à l'innovation, le jury n'a nommé qu'un seul projet. Le projet «*regio-geo.ch*» de la firme Geoswiss AG à Laufenburg se voit reconnu comme un premier pas vers la construction d'une infrastructure nationale de données géographique et en conséquence il lui est décerné le prix à l'innovation e-geo.ch 2007. En plus du chèque de CHF 1000.- accompagnant ce prix, Geoswiss AG est autorisée à intégrer le logo y relatif dans son site web et ses publications.

Prix des jeunes talents

Les projets suivants ont été nommés par le jury:

Le projet «*Integrierte Verwaltung von Geodaten und Metadaten im Rahmen von Geodateninfrastrukturen*» présenté par Madame Christine Najar se voit distingué pour sa contribution directe à l'infrastructure nationale des données géographiques.

Le projet «*Panoramakorrelation*» présenté par le team «Panoramakorrelation» se voit reconnu pour son côté innovateur et spectaculaire et la plus value qu'il apporte aux géodonnées.

Le projet «*Intégration et gestion des PPE dans un SIG*», présenté par Monsieur José Lopez, a été reconnu pour sa contribution à l'infrastructure nationale des données géographiques.

Après délibération, le jury a décerné au projet «Panoramakorrelation» le prix e-geo.ch des jeunes talents, prix qui est accompagné d'un chèque de CHF 5000.-. Les lauréats du prix e-geo.ch ainsi que les nominés reçoivent en plus un certificat en reconnaissance de leur participation.

Le jury du prix d'innovation e-geo.ch

Formation professionnelle dans le domaine de la géomatique

Participation à la définition du contenu de la nouvelle formation professionnelle dans le domaine de la géomatique. Elaboration d'une nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle dans le domaine de la géomatique avec création d'une nouvelle spécialisation en géoinformation.

Brève description du projet

Le projet de la réforme de l'apprentissage pour les géomaticiens a obtenu le ticket provisoire. Différents groupes de travail au sein de la commission de réforme travaillent actuellement à l'élaboration de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation. Au printemps 2008, ces deux documents feront l'objet d'une première consultation à l'intérieur de nos associations professionnelles.

La nouvelle formation professionnelle pour les géomaticiens prend forme

Dans le cadre de la révision actuelle de la formation professionnelle pour les géomaticiens, le profil de formation existant s'est enrichi de deux nouveaux domaines, à savoir la géoinformation et la cartographie. Le secteur de la géoinformation dispose ainsi d'une opportunité unique d'assurer sa pérennité grâce à la mise en place d'une formation professionnelle adaptée à ses besoins. En 2007, des spécialistes issus de diverses associations faitières ont travaillé intensivement sur le nouveau plan de formation et la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle, qui doivent faire l'objet d'une consultation à large échelle en mars/avril 2008 auprès des associations professionnelles et surtout des entreprises de formation potentielles. Le comité directeur de l'OSIG espère une participation active de ses associations et entreprises membres lors de l'élaboration puis de la mise en œuvre de cette nouvelle formation professionnelle importante. L'article suivant d'Anne van Buel, présidente de la commission de réforme, explique le processus de réforme en cours et décrit l'état d'avancement actuel des travaux.

Stephan Nebiker

Formation, formation continue

La réforme professionnelle des géomaticiens

Le projet de la réforme de l'apprentissage pour les géomaticiens a obtenu le ticket provisoire. Dès lors, des groupes de travail ont été constitués au sein de la commission de réforme afin d'élaborer le plan de formation et le projet d'ordonnance. Ces deux documents devraient être terminés au printemps 2008, puis faire l'objet d'une première consultation à l'intérieur de nos associations professionnelles.

Il progetto di riforma di geomatico ha ottenuto il ticket preliminare. Vari gruppi di lavoro della commissione della riforma stanno attualmente abbozzando l'ordinanza sulla formazione e il piano di formazione. Questi due documenti saranno sottoposti, nell'autunno 2008, a una prima procedura di consultazione interna.

A. van Buel

La nouvelle loi sur la formation professionnelle

La nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr) et son ordonnance (OFPr) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004. La nouvelle loi sur la formation professionnelle tient compte de l'évolution de la société, des professions et du monde du travail. Son cadre évolutif s'adapte aux besoins de la formation professionnelle. Elle offre des possibilités de formation professionnelle nouvelles et différenciées et vise une perméabilité accrue à l'intérieur même de la formation professionnelle, et entre celle-ci et les voies d'enseignement général. Elle régit notamment la formation professionnelle initiale, y compris la maturité professionnelle fédérale.

La totalité des métiers du domaine non universitaire dépend dorénavant du même système, ce qui permettra de les comparer. Pendant la phase de mise en œuvre de cinq ans, les quelque 250 règlements d'apprentissage devront tous être révisés. Ces bases légales s'appelleront désormais «ordonnances sur la formation professionnelle initiale».

La nouvelle loi abroge la réglementation actuelle selon laquelle au maximum deux jours d'école sont autorisés dans le cadre du système dual. Plusieurs formes d'organisation sont dorénavant possibles:

- la forme classique: un à deux jours d'école et trois à quatre jours de formation en entreprise pendant toute la durée de la formation professionnelle initiale;
- un modèle dégressif: un plus grand nombre de jours d'école au début de la formation professionnelle initiale, nombre qui diminue au fur et à mesure de l'avancement de la formation;
- une année introductive de formation scolaire, formations professionnelles initiales avec formation scolaire étendue, etc.

Les cours d'introduction sont remplacés par les «cours interentreprise» ou «autres lieux de formation comparables». Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ils sont aussi réglementés dans le cadre des ordonnances

Rôles et activités des parties impliquées

Organisation du monde du travail

- Demande l'édiction d'une ordonnance sur la formation.
- Assume la direction opérationnelle du projet et définit les contenus.

OFFT

- Edicte l'ordonnance sur la formation.
- Accompagne le processus de réforme de A à Z (direction stratégique du projet et tâches souveraines).

Cantons

- Répondent de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la formation.
- Accompagnent et soutiennent le processus de réforme depuis le début.

sur la formation professionnelle initiale. Les formations doivent si possible être regroupées avec des formations apparentées dans le cadre d'un champ professionnel.

Elaboration d'une ordonnance sur la formation – mise en œuvre

Organisation du projet et parties impliquées

- Direction du projet: Organisation du monde du travail
- Commission de réforme: Organisation du monde du travail + OFFT + Cantons
- Groupes de travail: Organisation du monde du travail

Mise en œuvre du processus de réforme

La mise en œuvre du processus de réforme est prévue sur quatre ans en six phases distinctes. L'OFFT élabore le projet d'ordonnance en collaboration avec la commission de réforme. L'ordonnance sur la formation définit les éléments clés de la formation et doit être valable pour plusieurs années. L'ordonnance est complétée par le plan de formation qui peut contenir des parties qui nécessiteront des mises à jour plus fréquentes.

Le plan de formation est le concept de pédagogie de la formation professionnelle initiale. Il concrétise l'ordonnance et comporte les éléments suivants:

- les compétences décrites sous forme d'objectifs de formation

- la répartition des cours dans les différents domaines dispensés à l'école professionnelle
- la ou les procédures de qualification
- l'organisation des cours interentreprises
- des annexes.

Dès que le projet d'ordonnance et le plan de formation sont prêts, ils doivent être traduits dans les trois langues nationales (d/f/i). L'ordonnance et le plan de formation sont envoyés en consultation aux offices fédéraux, aux départements chargés de la formation professionnelle, aux organisations du monde du travail et à d'autres organes intéressés. L'OFFT organise cette consultation et détermine les destinataires.

L'OFFT rédige un résumé des prises de position récoltées. Une séance d'élimination des divergences est organisée par la commission de réforme afin d'examiner leurs prises en compte dans la mesure du possible. L'OFFT est responsable de l'impression de l'ordonnance sur la formation et de sa publication dans le recueil officiel de la Confédération. Après son approbation par l'OFFT, le plan de formation est immédiatement publié par l'organisation du monde du travail.

La mise en œuvre de la nouvelle ordonnance est du ressort de l'organisation du monde du travail et des cantons qui doivent la planifier et la mettre en route. Un délai de douze mois maximum est prévu de la date d'édiction au démarrage de la formation.

La réforme de l'apprentissage pour les géomaticiens

Après le retrait du projet ZBZ, nos associations professionnelles représentées par leurs présidents, se sont mises à réfléchir au modèle à appliquer pour les géomaticiens.

Plusieurs questions ont été posées notamment:

- Avec quel(s) métier(s) peut-on former un champ professionnel?

- Comment élargir notre domaine d'activité?

Très rapidement les cartographes (formés exclusivement par Swisstopo à Berne) se sont approchés des géomaticiens pour proposer de former un seul champ professionnel.

Une analyse de notre domaine d'activité a permis de montrer que l'exercice de notre métier passait par trois phases distinctes:

- la collecte des données
- le traitement des données
- la diffusion des données.

Dans ce modèle il est apparu que le traitement des données concerne particulièrement les activités liées à la géoinformation. Or actuellement il n'existe pas d'apprentissage dans ce domaine.

Enfin et après de nombreuses séances et discussions, le concept retenu et approuvé par l'OFFT est le suivant:

Un seul CFC: géomaticien/géomaticienne et trois orientations distinctes:

- Mensuration officielle
- Géoinformation
- Cartographie

Les trois orientations feront donc l'objet d'une seule ordonnance et d'un seul plan de formation. La date de mise en vigueur de l'ordonnance et du plan de formation est fixée à l'année 2010.

Actuellement deux CFC sont décernés: géomaticien et cartographe. Les cartographes représentent quatre apprentis par année pour toute la Suisse alors que les géomaticiens sont environ 460. Suite au sondage réalisé en décembre 2006 par la direction du projet (180 réponses reçues), nous avons pu estimer que l'orientation géoinformation allait générer environ 90 places d'apprentissage dont environ 50 places nouvelles sur l'ensemble du territoire suisse.

Après plusieurs mois de discussion avec l'OFFT nous avons obtenu notre ticket provisoire, c'est à dire l'autorisation de travailler selon le modèle retenu et approuvé par l'OFFT. Dès lors, des groupes de travail ont été constitués au sein de la

commission de réforme afin d'élaborer le plan de formation et le projet d'ordonnance. Ces deux documents devraient être terminés au printemps 2008, puis faire l'objet d'une première consultation à l'intérieur de nos associations professionnelles dans les trois langues nationales. Pour gérer le flux financier généré par le projet, les associations professionnelles ont décidé de créer l'Association des organes responsables. Cette association a été fondée le 21 août. Elle aura pour tâche principale de gérer les flux financiers durant le processus de réforme (jusqu'en 2010). Par la suite, dès la mise en vigueur de la nouvelle formation professionnelle de base des géomaticiens/géomaticiennes, elle sera responsable de l'assurance qualité, de la continuité du plan de formation et des adaptations nécessaires à ce dernier.

La commission de réforme est constituée de 22 personnes provenant des associations professionnelles (IGS, geosuisse, FGS/PGS, FVG/STV, GIG/UTS, SGK/SSC, SOGI) de l'OFFT, des écoles professionnelles et un accompagnant pédagogique. Les trois langues nationales y sont représentées. La direction de projet est assurée par le Dr. Manfred Winz (secrétaire de la commission de réforme et de l'association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse, BDO Visura) ainsi que par la présidente de la commission de réforme Mme Anne van Buel.

Sources:

Site internet de l'OFFT: www.bbt.admin.ch
Manuel sur les formations professionnelles initiales

Anne van Buel
Présidente de la commission de réforme
Priuré 4
CH-1304 Cossonay
anne.vanbuel@igs-ch.ch

Promotion de géométadonnées privées

Promotion et coordination de l'intégration dans geocat.ch d'entreprises privées possédant des géodonnées d'intérêt général

Objectifs et résultats escomptés

Dans le cadre d'e-geo.ch, il s'agit de motiver et de coordonner les entreprises privées possédant des géodonnées afin de les inciter à mettre à disposition leurs géométadonnées d'intérêt général dans le cadre du service de catalogage des métadonnées «geocat.ch». Jusqu'ici, les utilisateurs de «geocat.ch» sont essentiellement des services administratifs qui décrivent leurs métadonnées dans geocat.ch.

Les entreprises privées des secteurs des télécommunications, du géomarketing, des réseaux industriels, des fournisseurs de géoservices, etc. peuvent ainsi faire connaître les géodonnées dont elles disposent. Les entreprises privées ainsi que le secteur public bénéficient d'une base de métadonnées actuelle et facilement accessible.

Les objectifs consistent à accroître la quantité de métadonnées disponibles dans «geocat.ch» en y intégrant des entreprises privées. Cette plate-forme de métadonnées doit s'établir en tant que portail d'information central pour les géométadonnées avec des exigences élevées en matière de qualité et d'actualité des données, également pour les utilisateurs autres que les services publics.

Organisation

L'organisation responsable est l'OSIG. L'équipe de projet est constituée comme suit:

Direction de projet: Urs Truttmann, Centre de compétences SIG HBD, ville de Zurich

Equipe: Georges Lengacher BKW FMB Energie AG
Jost Schnyder GeoZ, ville de Zurich

Le représentant du projet au sein du comité de pilotage e-geo.ch est Robert Baumann, responsable du groupe d'experts 3 de l'OSIG.

Le projet a été approuvé par le comité de pilotage e-geo.ch le 5 juillet 2006.

Besoins en moyens et financement

Les coûts de la demande de projet et du concept sont pris en charge par l'OSIG.

Estimation des coûts de l'équipe de projet:

Durée: 15 jours-personnes, Frais: CHF 1000.–

L'estimation des coûts pour les actions à planifier au cours d'une seconde phase ainsi que pour la mise en œuvre doit être réalisée dans le cadre d'un concept détaillé.



Etablissement du calendrier

Thèmes	Compétences	Date
Planification de la procédure	Groupe de travail	13.3.2006
Détermination de la direction du projet	Comité de pilotage e-geo.ch	16.3.2006
Détermination du représentant au sein du comité de pilotage	Comité de pilotage e-geo.ch	16.3.2006
Constitution du groupe de travail	Direction de projet	16.3.2006
Approbation de la planification de la procédure	Comité de pilotage e-geo.ch	16.3.2006
Remaniement de la demande de projet	GE 3 de l'OSIG	9.6.2006
Approbation de la demande de projet après adaptation, y compris complexité et coûts	Comité de pilotage e-geo.ch	5.6.2006
Elaboration du concept et coordination	Equipe de projet	Aug. 2006 – Aug. 2007
Lancement de la procédure de consultation Groupe d'experts 3	Chef du projet	10.8.2007
Feed-back relatif à la procédure de consultation Groupe d'experts 3	Groupe d'experts 3 de l'OSIG	22.8.2007
Envoi du rapport au responsable du GE 3 pour transmission au comité de pilotage	Chef du projet	24.8.2007
Présentation du rapport au comité de pilotage le 31.8.2007	Chef du projet	31.8.2007
Prise de position du comité de pilotage	Comité de pilotage	31.8.2007
Concept détaillé pour les mandats suivants (élargissement et mise en œuvre des actions)	non défini pour l'instant	Phase 2
Veiller à la mise en œuvre des exigences posées à geocat.ch	Proposition équipe de projet: COSIG	Phase 2
Veiller à la mise en œuvre générale des conditions préalables requises	Proposition équipe de projet: Comité de pilotage	Phase 2

Situation

Au cours de la période de mars 2006 à août 2008, l'équipe de projet a réalisé les travaux ci-après:

- Clarification de la définition de l'utilité et des objectifs
- Planification du calendrier et des ressources
- Délimitation du projet/description des interfaces avec d'autres projets
- Elaboration d'une liste d'entreprises privées possédant des géodonnées d'intérêt général. Cette liste fait état des entreprises potentielles ainsi que de leurs secteurs d'activité, par exemple banques, industrie, commerce, etc.
- Prise de contact avec les clients pilotes potentiels.
- Etablissement et présentation au comité de pilotage le 31.8.2007 d'un rapport avec les objectifs, les mesures et les approches en vue de la mise en œuvre.
- Elaboration d'un catalogue de questions et présentation au comité de pilotage le 31.8.2007.

Etapes ultérieures

- Recueil de la prise de position du comité de pilotage (réponse au catalogue de questions)
- Lancement de la phase 2:
 - Clarification de l'organisation de projet
 - Elaboration et mise en œuvre du concept détaillé pour les actions)
- Garantie de la mise en œuvre des exigences posées à geocat.ch

Etat des lieux pour la promotion de communautés d'information spécialisées

Objectifs du projet et résultats escomptés

L'idée du projet découle du concept de mise en œuvre: «L'échange d'informations structurées au sein de l'INDG suisse s'effectue avant tout dans le cadre de domaines d'activité bien spécifiques ou de communautés d'information (spécialisées) (information communities), par exemple administration de la propriété foncière (registre foncier et cadastre), aménagement du territoire, transports, environnement, etc. Les exigences élevées posées au sein de ces domaines d'activité sur le plan de l'échange de données et de la mise en réseau des services exigent l'élaboration de modèles généraux de données et de services, notamment pour des raisons d'efficacité. Dans le cadre d'une INDG, ces communautés d'information sont incitées à s'organiser et à poursuivre le développement de leurs processus, en vue d'une intégration par étapes des données thématiques d'intérêt général.

Afin de promouvoir ces communautés d'information (spécialisées), le projet doit fournir un aperçu des communautés existantes ainsi que des mesures d'encouragement proposées. Les résultats concrets attendus sont les suivants:

- Mise à disposition de la liste des domaines spécialisés et des organisations compétentes au niveau fédéral, cantonal/communal ainsi que des associations professionnelles, les domaines spécialisés étant limités à ceux dont les données techniques ont été intégrées dans le catalogue des géodonnées de base conformément au droit fédéral.
- Mise à disposition de la liste des communautés d'information (spécialisées) existantes et de leurs activités, en particulier dans le domaine de la création de modèles généraux pour les données et les services.
- Liste des besoins pour l'organisation des communautés d'information (spécialisées), afin de poursuivre le développement de leurs processus en vue de l'harmonisation et de l'intégration par étapes de leurs données.

La demande de projet a été acceptée par le comité de pilotage le 16 mars 2006.

Organisation de projet

Organisation responsable: OSIG

Chef de projet: Wolfgang Bühler

Représentant du projet au sein du comité de pilotage e-geo.ch:

Robert Baumann

Equipe de projet: Groupe de base communautés d'information spécialisées GE3-OSIG, les membres sont Robert Baumann, Wolfgang Bühler, Hans-Ruedi Gnägi, Sigi Heggli, Peter Jordan, Urs Truttmann

Coordination avec les chefs de projet G06-03 et G06-04

Besoins en moyens, financement:

Les membres du groupe de travail coopèrent sur la base du volontariat ou sont indemnisés pour leur travail par leur société ou leur organisation.

Durée du projet:

Printemps 2006 – printemps 2008

- Garantie de la mise en œuvre générale des conditions préalables requises

Conclusions

- Il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive, à l'échelle nationale, des entreprises privées possédant des géodonnées d'intérêt général.
- Les avantages pour les sociétés, par exemple transfert de savoir-faire, échange de communication et état des lieux de leurs propres données, doivent être mis en évidence et communiqués.
- La disposition des entreprises à décrire leurs données dans un catalogue de métadonnées accessible au public dépend entre autres de la convivialité de geocat.ch.
- Le secteur public doit montrer l'exemple et publier ses métadonnées dans geocat.ch afin de faire adhérer des entreprises privées à geocat.ch.
- Les mesures visant à garantir les conditions préalables mentionnées dans le rapport ne font pas partie intégrante de ce projet, dans la mesure où elles dépassent largement le cadre de ce dernier.
- Les mesures d'encouragement et de coordination doivent être harmonisées avec d'autres projets.
- Le comité de pilotage est responsable de la coordination des différents projets (essentiellement des mesures)

Urs Truttmann

SIDIS – Systèmes d'information sur les droits à incidence spatiale

et

Utilisation de la géoinformation dans le cursus scolaire

Ces deux projets sont terminés et les rapports finaux ont été publiés. Vous les trouverez sous www.cadastre.ch/pub/down/publications/reports/Bericht_070419_final_fr.pdf pour le projet SIDIS et sous www.e-geo.ch/pub/down/projects/P0604/06-04-03JB_2006-10_fr.pdf pour l'autre.

René Sonney

Déroulement du projet

Jusqu'ici, le groupe de base a obtenu les résultats suivants au cours de ses ateliers qui se sont déroulés à raison d'un toutes les six à huit semaines environ:

- Elaboration d'un modèle de processus pour encourager la mise en réseau de communautés d'intérêts (communautés d'information spécialisées) en vue de la mise en œuvre des exigences d'harmonisation découlant de la LGéo
- Elaboration d'un guide pour encourager la mise en réseau de communautés d'intérêts (communautés d'information spécialisées) en vue de la mise en œuvre des exigences d'harmonisation découlant de la LGéo
- Elaboration d'outils de travail pour l'utilisation du guide:
 - a) Inventaire simple, structuré de façon thématique, des services institutionnalisés dans les catégories institutions fédérales (33), institutions cantonales/communales (38), organisations professionnelles (103) et portails spécialisés (16)
 - b) Première liste sommaire des documentations sur les jeux de géodonnées de base disponibles sur Internet
 - c) Première liste sommaire des groupements existants s'occupant des tâches d'harmonisation
 - d) Liste de contrôle pour le déroulement organisationnel de la mise en réseau de communautés d'intérêts (communautés d'information spécialisées) en vue de la mise en œuvre des exigences d'harmonisation découlant de la LGéo
- La condition préalable à l'élaboration des ébauches du modèle de processus et du guide était l'analyse de cinq exemples représentatifs (réforme de la mensuration officielle, plan de protection des eaux, plans généraux d'affectation, cartes des risques naturels et leurs bases, coordination des constructions), dans lesquels les processus pour l'élaboration/l'harmonisation de modèles de données, ont été soumis à une analyse critique sur la base des problématiques suivantes, en collaboration avec les responsables de projet respectifs ou les participants:
 - Qu'est-ce qui s'est bien déroulé dans le processus d'harmonisation?
 - Qu'est-ce qui s'est mal déroulé?
 - Qu'est-ce qui a manqué?
 - Qu'est-ce qui aurait pu se dérouler mieux?
- Au cours de l'étape de synthèse suivante, on pourrait en dériver des critères de réussite généraux pour la réalisation des tâches d'harmonisation, qui sont actuellement disponibles dans l'ébauche sous la forme d'une liste de contrôle.
- Avant que les ébauches ainsi élaborées ne soient traitées pour devenir un produit imprimé attrayant destiné à «encourager la mise en réseau de communautés d'intérêt (communautés d'information spécialisée) pour la mise en œuvre des exigences d'harmonisation découlant de la LGeo», le guide doit être présenté au comité de pilotage et aux comités directeurs des organisations participantes, pour prise de position.
- Par ailleurs, un test pratique vient de débiter pour l'ébauche de liste de contrôle dans les projets «Modèle minimal pour les plans d'affectation» (OFDT/ODT) et «Modèle minimal pour les nappes phréatiques» (OFEV).

Les outils de travail b) et c) mentionnés ci-dessus n'ont pas été poursuivis, dans la mesure où les recherches ultérieures dans le cadre de l'activité de milice auraient été trop complexes. COSIG a repris l'idée de ces outils de travail et a demandé l'élaboration de vues d'ensemble pour les géodonnées de base conformément au droit fédéral. Le groupe de base concentre ses ressources sur la



mise au point du guide qui doit devenir une aide essentielle pour encourager la mise en réseau de groupes d'intérêts (communautés d'information spécialisées).

Etapes futures

Le programme de travail ultérieur du groupe de base prévoit les étapes suivantes au cours de la période automne 2007 au printemps 2008:

- Traitement des prises de position transmises.
- Réalisation des tests pratiques, qui sont subventionnés par le comité de pilotage e-geo.ch.
- Analyse des résultats des tests pratiques.
- Elaboration du produit imprimé «Guide pour encourager la mise en réseau de communautés d'intérêts (communautés d'information spécialisées) en vue de la mise en œuvre des exigences d'harmonisation découlant de la LGéo». Celui-ci sera subventionné par le comité de pilotage e-geo.ch, dans la mesure où les tests pratiques se sont déroulés avec succès.
- Etablissement du rapport final du projet.

Conclusion

L'interactivité élevée, désormais nécessaire lors de l'analyse/la synthèse des exemples pratiques et de l'analyse des prises de position, ainsi que les coûts et retards qui en découlent, font que le projet a désormais atteint, voire dépassé, les limites exigibles de la part de collaborateurs motivés et engagés, sur le plan de la disponibilité des ressources. C'est pourquoi je souhaite ici remercier tout particulièrement les membres du groupe de base pour les nombreuses heures non rémunérées qu'ils ont bien voulu investir dans ce projet. Mes remerciements vont également au comité de pilotage e-geo.ch pour le soutien financier apporté dans le cadre de la réalisation des tests pratiques et de l'élaboration du produit imprimé. Sur le plan du pilotage stratégique du projet, je souhaite que nous obtenions de la part du donneur d'ordre une identification ainsi qu'une implication encore plus forte dans le contenu du projet et ses résultats.

Wolfgang Bühler

Système électronique d'informations foncières, eGRIS

(2^e génération du registre foncier informatisé)

Description succincte

Les exigences principales posées à eGRIS, qui existent depuis le lancement du projet, se sont entre-temps durcies et se sont avérées pertinentes: ce que l'on recherche, c'est une vue d'ensemble ainsi que des renseignements pour toute la Suisse en matière de registre foncier. Les immeubles et les propriétaires doivent pouvoir être identifiés de manière uniforme et unique. Les informations du registre foncier doivent être protégées des catastrophes et archivées à long terme pour l'ensemble de la Suisse. Les cantons doivent bénéficier d'une assistance en cas de changement de système. Les données du registre foncier doivent être mises à la disposition des autorités, de l'économie et de l'INDG pour une acquisition centrale. Le transfert d'informations entre les autorités et avec les clients privés doit également être possible.

Du point de vue organisationnel, le projet se présente de la manière suivante:

Organisation responsable:

- Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier – OFJ-OFRF
- Dr iur. Christina Schmid-Tschirren

Responsable de projet de la Confédération:

- Libor F. Stoupa, Stoupa & Partners AG, sur mandat de l'OFJ-OFRF

Autres participants:

- Maria Pia Portmann-Tinguely, OFRF,
- Représentants des cantons,
- de swisstopo,
- de l'Association suisse des banquiers,
- de l'Association suisse des assurances,
- de l'Association suisse des notaires,
- de la SSCRf et de la CSCC,
- des Archives fédérales,
- des développeurs de logiciels

Représentant du projet au sein du comité de pilotage e-geo.ch:

Jean-Philippe Amstein, directeur de swisstopo

Financement et partenariat du projet:

Le financement du projet est assuré pour l'essentiel par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Pour les deux projets partiels eGRIS «Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier IMO-RF» et «Identification fédérale des immeubles E-GRID», les coûts sont supportés en partie par swisstopo. Le financement du projet partiel eGRIS «Commerce électronique» a été assuré par l'Association suisse des banquiers, nouveau partenaire de l'OFRF.

Pour 2008, les projets partiels suivants sont à réaliser:

- Concept «Commerce électronique», début de la réalisation;
- Concept «Renseignements et acquisition de données»;
- Concept «Archivage et sauvegarde à long terme»;



Déroulement du projet

Le modèle de données «eGRISDMo8» (et par conséquent l'interface du registre foncier IRF) a été achevé avec succès au printemps et transmis aux développeurs en vue de son intégration dans leurs systèmes. Cette intégration est actuellement en cours et en partie même déjà achevée. L'identification fédérale des immeubles E-GRID est achevée et l'infrastructure nécessaire à la création d'E-GRID est prête à être exploitée.

Dans le canton de Zoug, l'interface MO-RF a fait ses preuves après une année d'exploitation productive. Son introduction dans d'autres cantons, à savoir ZH, BL et FR, devrait intervenir prochainement.

L'ordonnance technique du DFJP et du DDPS concernant le registre foncier (OTRF) a été achevée au printemps et est entrée en vigueur le 1^{er} août 2007.

La page d'accueil eGRIS «www.egris.ch» a été actualisée et est étoffée régulièrement.

L'Association suisse des banquiers est devenue un nouveau partenaire important de l'OFRF, qui devrait permettre d'accélérer et de simplifier le financement et le déroulement de projets dûment sélectionnés. L'OFRF continue d'assurer la coordination et la responsabilité générale du projet eGRIS.

Étapes ultérieures

Après avoir jeté les bases pour la 2^e génération du registre foncier informatisé avec les modules système eGRISDMo8, IRF et E-GRID, la réalisation des objectifs principaux d'eGRIS définis initialement est à portée de main. Le projet prend désormais de l'ampleur, et les étapes ultérieures sont les suivantes:

- Mise en œuvre des nouveaux systèmes de registre foncier basés sur eGRIS, à partir de 2009,
- Réalisation du pool de données, 2008/09,
- Commerce électronique, 2008/09,
- Renseignements et acquisition de données, 2009/10,
- Archivage et sauvegarde à long terme, 2009/10,
- Interfaces INDG, 2009/09,
- Diffusion de l'IMO-RF jusqu'à 2012 environ,
- Registre des propriétaires fonciers, jusqu'en 2010.

Conclusion

Le projet eGRIS est toujours sur la bonne voie. Le véritable succès ne se présentera toutefois que lorsque les répercussions et l'utilité du projet seront perceptibles dans les cantons, dans l'économie et dans les systèmes connexes. Ceci est également vrai pour les systèmes «similaires» RDPPF et INDG. L'intégration des cantons et des milieux économiques dans le projet ainsi que la garantie du financement sont aujourd'hui réalisés dans une large mesure, et l'acceptation de la solution globale ne cesse de croître. Les plus grands obstacles susceptibles de se présenter sont attendus dans l'environnement juridique et politique.

Libor F. Stoupa

Modèle de données pour les plans généraux d'affectation



Description

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne contient que peu de directives concrètes sur les plans d'affectation. C'est pourquoi la désignation des différents types de zones dans les plans d'affectation est définie à l'échelle cantonale (législation sur l'aménagement du territoire et les constructions) ou communale (règlement des constructions et plans des zones). Il existe par conséquent une multitude de types de zones, qui se différencient parfois fortement non seulement du point de vue du mode d'utilisation et de l'indice d'utilisation, mais surtout sur le plan des désignations.

L'association «Normes pour l'aménagement du territoire» a élaboré un modèle de représentation et un modèle de données pour les plans généraux d'affectation, dans le but de définir ces derniers en tant que norme SIA.

Dans le cadre de la préparation de la mise en consultation officielle de la norme SIA 424 «Plans généraux d'affectation» par la SIA, l'adéquation à la pratique du modèle de données et du modèle de représentation de la proposition de norme a été testée dans le cadre de ce projet. Les objectifs à atteindre étaient les suivants:

- A) Tester si les plans d'affectation pouvaient être représentés de manière appropriée avec le modèle de données SIA 424. Les tests ont été réalisés au cours des phases suivantes: mappage des types de données, transfert des modèles, test technique, test de représentation, test d'échange des données
- B) Evaluation des coûts d'introduction de la norme SIA pour les communes, les cantons ainsi que la Confédération, en fonction de leur situation organisationnelle et technique.
- C) Détermination de l'utilité de la norme pour les communes, les cantons et la Confédération.

Le projet a été réalisé sous la direction de l'Office fédéral du développement territorial et accompagné par un groupe constitué de COSIG, de la COSAC et des rédacteurs de la norme. Les participants les plus importants étaient cependant les quatre cantons de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Soleure et du Tessin, qui ont testé la norme.

Le projet a été initié début 2006 et a pu être lancé en décembre 2006 avec les quatre cantons test. Les tests se sont achevés au cours de l'été 2007. Le rapport de travail relatif au projet et le modèle de données adapté ont pu être transmis à la commission SIA à la mi-octobre 2007.

Résultats du projet

D'une manière générale, le projet de norme SIA 424 est adapté à la pratique. Les tests ont toutefois été suivis de diverses adaptations. Les propositions de correction, qui concernaient pour l'essentiel la modélisation technique, ont été traitées

17 directement dans le cadre du projet. Les propositions de correction qui n'ont pas pu être mises en œuvre dans le cadre du projet ont été regroupées sous forme de recommandations à la Commission de la SIA.

Les objectifs énoncés au point A ont été atteints. Le choix de cantons test avec différentes conditions techniques, organisationnelles et juridiques a permis de garantir des résultats pertinents pour l'ensemble des cantons suisses.

Bien que du point de vue des objectifs, la mise en place effective de la norme sera différente des tests, ces derniers fournissent néanmoins une idée approximative des coûts éventuels d'introduction de la norme SIA 424 dans un canton. Les facteurs déterminants en matière de coûts peuvent au moins être décrits sur le plan qualitatif (objectif B). Il en va de même pour l'utilité, bien que cette dernière soit très difficile à évaluer du point de vue quantitatif. Les aspects déterminants en matière d'utilité ont cependant pu être mis en évidence dans le cadre du présent projet (objectif C).

Etapes futures

- Plus rien ne s'oppose à une mise en consultation par la SIA début 2008.
- D'ici fin 2007, l'OFDT réalisera, en collaboration avec la COSAC et COSIG, la planification du projet en vue de la création du modèle de données minimal pour les plans d'affectation, conformément à la LGéo. La planification du projet sera réalisée sur la base du guide issu du projet e-geo.ch 06-09. Ce guide sera ainsi lui-aussi soumis à un premier test pratique. L'élaboration du modèle de données minimal pourra être lancée début 2008.

Conclusion

Avec l'achèvement des tests du modèle de données pour le projet de norme SIA 424 «Plans généraux d'affectation», une étape importante a été réalisée en vue de l'introduction de cette norme. L'excellente collaboration ainsi que le grand engagement des cantons ayant participé aux tests, à savoir les cantons de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Soleure et du Tessin, méritent d'être signalés tout particulièrement. L'OFDT exprime une nouvelle fois ses remerciements aux participants.

Pour l'élaboration et la détermination du modèle de données minimal, on dispose à présent, avec le modèle de données SIA 424, les enseignements tirés du projet e-geo.ch 06-13 ainsi que le réseau qui a vu le jour dans le cadre de ce projet, d'une base optimale qu'il s'agit désormais d'exploiter.

Raffael Hilber

Elaboration d'une loi sur la géo-information, avec les ordonnances d'exécution correspondantes



Situation initiale

Le Conseil fédéral a approuvé le 15 juin 2001 la stratégie fédérale pour l'information géographique et confié à swisstopo le mandat pour l'élaboration d'un concept de mise en œuvre. Celui-ci a été présenté au Conseil fédéral le 16 juin 2003. Il préconise notamment la création d'une infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

La mise en place d'une base légale moderne et solide pour l'ensemble des activités dans le domaine des informations à référence spatiale constitue l'un des éléments clés de l'INDG.

Parallèlement, la direction de projet «Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPF)» a demandé en mars 2003 à la Direction fédérale des mensurations cadastrales d'élaborer une nouvelle base légale pour la mensuration officielle sur la base du nouvel article 75a de la Constitution.

La direction de l'Office fédéral de topographie swisstopo a décidé au cours de l'été 2003 d'étendre le mandat de la direction de projet RPF à l'ensemble du secteur de l'information géographique pour réaliser ainsi l'un des objectifs du concept de mise en œuvre.

Objectif du projet

Création d'une base légale ou adaptation des bases légales existantes dans le domaine de l'information géographique

- compte tenu du rôle stratégique, politique, social et économique de l'information géographique,
- en considération des nouvelles technologiques et procédés dans ce domaine, et
- compte tenu de la réglementation légale incomplète jusqu'ici dans ce domaine.

Il s'agit de garantir la mise à disposition des géodonnées sur l'ensemble du territoire de la Confédération helvétique, pour une utilisation à large échelle, durable, actuelle, avec le niveau de qualité requis et à des coûts appropriés.

Parallèlement à la loi, les dispositions d'exécution suivantes sont élaborées:

Partenaires du projet

Les différents groupes de travail chargés de l'élaboration de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) ou de ses dispositions d'exécution, subdivisés selon les thèmes techniques «Géoinformation», «Nom géographiques», «Cadastré des restrictions de droit public à la propriété foncière», «Mensuration nationale», «Géologie nationale», «Mensuration officielle» et «Ingénieurs-géomètres», sont constitués de représentantes et de représentants de la Confédération, des cantons, des communes, des hautes écoles et de l'économie privée.

Déroulement du projet

Loi

La loi a été discutée et approuvée par le Parlement en 2007. Vous trouverez des informations supplémentaires à ce sujet dans les deux lettres d'information de juin 2007 et d'octobre 2007 sous www.swisstopo.ch > Principes > Aspects juridiques > Loi sur la géoinformation.

Ordonnances

De décembre 2006 à février 2007, le paquet d'ordonnances, à l'exception de l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, a été soumis à une audition auprès des offices fédéraux, des cantons et des organisations professionnelles. Au deuxième et au troisième trimestre 2007, les résultats ont été évalués et les projets d'ordonnance adaptés. L'ordonnance sur les noms géographiques ayant fait l'objet d'adaptations importantes suite à la modification de la LGéo ainsi qu'aux débats au sein du Conseil des Etats, elle a été auditée une seconde fois en octobre/novembre 2007. En novembre 2007, les ordonnances ont été soumises aux offices fédéraux, pour consultation.

Les commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie des deux conseils ont également examiné le paquet d'ordonnances et renoncé à une prise de position.

Les travaux pour l'ordonnance sur les restrictions de droit public à la propriété foncière ont démarré mi-2007. Une première ébauche d'ordonnance devrait être disponible pour fin 2007.

Domaine technique	Ordonnance du Conseil fédéral	Ordonnance technique
Droit général de la géoinformation	Ordonnance sur la géoinformation (OGéo)	Ordonnance technique de swisstopo sur la géoinformation (Ordonnance technique sur la géoinformation, OTGéo)
	Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo)	
	Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCadRDPPP) [entrée en vigueur au plus tôt le 1.7.2009]	
Mensuration nationale	Ordonnance sur la mensuration nationale (OMN)	Ordonnance technique du DDPS sur la mensuration nationale (Ordonnance technique du DDPS sur la mensuration nationale, OTMN)
Géologie nationale	Ordonnance sur la géologie nationale (OGN)	Ordonnance du DDPS sur la commission fédérale de géologie (OCFG)
Mensuration officielle	Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO)	Ordonnance technique du DDPS sur la mensuration officielle (OTEMO)
	Ordonnance sur la formation des ingénieurs géomètres brevetés et l'exercice de leur profession (Ordonnance sur les géomètres, Ogéom)	



Etapes futures

Loi

Le délai de référendum pour la LGéo s'achève le 24 janvier 2008. Si aucun référendum n'est lancé, la loi devrait être mise en application par le Conseil fédéral au 1^{er} juillet 2008.

Ordonnances

Au printemps 2008, les ordonnances seront soumises au Conseil fédéral resp. au chef du département en vue de leur entrée en vigueur en même temps que la LGéo.

L'audition de l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière doit être réalisée au niveau des cantons et des organisations professionnelles dans la période d'août à octobre 2008. Son entrée en vigueur est prévue pour mi-2009.

Conclusion

Pour l'élaboration de la loi et des ordonnances, une voie plutôt atypique a été adoptée. Pendant près de cinq ans, les représentants et les représentants de la Confédération, des cantons, des communes et des organisations professionnelles ont travaillé sur le projet de loi dans le cadre de divers ateliers. Cette procédure commune a porté ses fruits, en ce sens qu'elle a conduit à une bonne acceptation de la loi par les spécialistes et à une large adhésion au sein du Parlement, au-delà des clivages politiques. Le résultat commun ainsi obtenu constitue un excellent exemple de coopération fructueuse.

Fridolin Wicki

Direction de l'équipe de projet Révision ISO19118 Encoding

Quel est le but de ce projet et quels sont les résultats attendus

- Elaboration de règles d'encodage uniformes et indépendantes des modèles pour les normes ISO191XX
- Meilleure applicabilité et par conséquent meilleure acceptation de ces normes. Suppression du risque de devoir remplacer de bonnes normes suisses dans le domaine de l'information géographique par de plus mauvaises normes ISO (= CEN-)
- Ne pas se retrouver isolé en Suisse et pouvoir apporter ses propres expériences afin d'obtenir des normes durables dans le monde entier

Quand ce projet a-t-il été adopté par le comité de pilotage, et éventuellement quelques remarques sur la discussion au comité de pilotage

Adoption par le comité de pilotage le 17 mai 2006

Quels sont les partenaires de ce projet? Comment est-il financé?

swisscom et SIA

Calendrier de ce projet

DIS 2007-12 (Draft International Standard)

FDIS 2008-12 (Final Draft International Standard)

IS 2009-05 (International Standard)

Déroulement du projet

Le projet a été lancé officiellement le 28 juin 2006 par le comité ISO TC211.

Au cours d'une première étape, les règles d'encodage existantes (19136, 19139, XMI) ont été comparées et documentées dans un tableau comparatif. Par des questions concrètes, il a été demandé aux experts désignés de transmettre un feed-back sur le tableau comparatif. Aucune réponse n'a cependant été obtenue.

En novembre 2006, une rencontre de projet a eu lieu dans le cadre de la réunion plénière du TC 211 (Riyadh) afin de discuter du tableau comparatif ainsi que des étapes suivantes. A cette occasion, les experts présents ont décidé qu'un «Committee Draft» (CD) devait être créé dans un proche avenir pour la nouvelle norme 19118, afin de lancer le processus de feed-back formel de l'ISO. Cette version du CD doit être basée sur les principes suivants: flexibilité réduite dans la mesure du possible, compatibilité avec le format GML (19136) et compatibilité avec l'encodage XML des métadonnées (19139).

La version du CD 19118 a été élaborée en janvier 2007 et transmise en temps voulu, de telle sorte que la procédure de consultation a pu être réalisée par les membres du TC 211 (nations) avant la prochaine réunion plénière du TC 211 (Rome, juin 2007). Dans le cadre de la procédure de consultation, environ 200 commentaires ont été reçus.

La réunion de l'EC (Editing Committee) s'est tenue en juin 2007 (réunion TC 211 à Rome). La tâche d'un EC consiste à fournir une réponse à l'ensemble des commentaires transmis (avec consensus au sein de l'EC). Lors de la discussion d'un principe, aucun accord n'a cependant pu être trouvé et une mise au point a été réalisée au sein de l'EC.

Dans le cadre de la rencontre suivante qui s'est tenue à l'occasion du TC 211 (octobre 2007, Xi'an), une réponse a été apportée à l'ensemble des commentaires conformément au principe décidé à Rome.

Talon-réponse

Vous pouvez également faxer cette carte de réponse au: 031 963 24 59 ou passer par commande directement sur www.e-geo.ch.

Toujours informés au sujet du programme e-geo.ch:

Veuillez nous faire régulièrement parvenir le **bulletin e-geo.ch**:

nombre d'exemplaire allemand nombre d'exemplaire français
 par courrier par e-mail

Merci de nous faire parvenir la **brochure e-geo.ch**:

«Le concept de mise en œuvre de la stratégie fédérale pour l'information géographique»:

nombre d'exemplaire allemand nombre d'exemplaire français

Merci de nous faire parvenir la **charte e-geo.ch**:

nombre d'exemplaire allemand nombre d'exemplaire français



Organisation/Société

Nom/Prénom

Adresse

E-mail

